



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Monsieur François BAUSCH
Ministre du Développement durable et
des Infrastructures

L-2938 Luxembourg

N/réf. : CSL - 43/2016 - SH/CF

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016

Conc. : Amendements gouvernementaux au projet de loi modifiant la loi du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisé.

Monsieur le ministre,

Par lettre du 1^{er} février 2016, vous avez soumis les amendements gouvernementaux sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que les amendements sous rubrique n'appellent pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH
Directeur

Jean-Claude REDING
Président